

Utilisation et réservation du Stadium Miramas Métropole

Entraînements 2023 – 2024

(Hors compétitions et Hors stages)

Référente Ligue Athlétisme Région Sud

Caroline Mangion

La coordination de la pratique de l'athlétisme au sein du Stadium Miramas Métropole a été confiée à la ligue d'Athlétisme Région Sud du 1^{er} Novembre 2023 au 31 Mars 2024.

Nous tenons à vous informer qu'une vidéo surveillance est installée 24H sur 24h et 7 jours sur 7 dans l'enceinte du Stadium.

L'utilisation du Stadium Miramas Métropole est conditionnée à l'envoi d'une demande écrite et adressée à la référente de la ligue d'Athlétisme Région Sud à l'adresse sallemiramas@lapaca.fr

- **Athlètes sur liste ministérielle et s'entraînant dans les pôles de la région sud**

Les athlètes étant sur liste ministérielle ou inscrits aux pôles de la région sud sont prioritaires avec un accès possible à l'ensemble des installations tout le long de la journée en semaine et sur toute l'année sportive.

Cet accès est autorisé dans le cas où la demande du premier créneau se fait une semaine avant et cet accès pourra être effectif tout le long de l'année sportive sur ce créneau. Ces athlètes peuvent accéder aux différentes installations sans encadrement si nécessaire.



• **Les créneaux des Clubs de la ligue d'Athlétisme Région SUD**

Les créneaux clubs sont attribués du **6 novembre 2023 au 31 mars 2024** inclus, hormis les jours fériés, les jours réservés au déroulement des compétitions (cf. calendrier hivernal) ainsi qu'à d'autres dates d'événements et/ou de manifestations se déroulant au Stadium.

Le délai de demande de réservation est fixé à une semaine avant minimum de préférence.

Les créneaux d'ouverture du Stadium pour les clubs FFA de la ligue d'Athlétisme Région Sud (UNIQUEMENT) sont les suivants en dehors des vacances scolaires et hors compétitions :

- Lundi : 17h à 20h30
- Mardi : 17h à 20h30
- Mercredi : 14h à 20h30
- Jeudi : 17h à 20h30
- Vendredi : 17H à 20h30
- Samedi : 9h à 12h (Hors compétitions)

Trente minutes avant la fermeture il faudra ranger le matériel.

Il est préférable d'envoyer en début d'année des créneaux fixes sur la période entière du 6 novembre 2023 au 31 mars 2024.

Le délai de demande de réservation est fixé à une semaine avant minimum de préférence.

Il faudra donner à la ligue : Nom du club, Coordonnées du responsable du groupe, nombre total d'athlètes et si possible le nom des athlètes.

Les utilisateurs doivent impérativement préciser et respecter la nature de l'activité pour laquelle la réservation a été initialement effectuée, par soucis d'organisation et de logistique.

L'accès à la piste centrale doit être validé par la ligue.



• Règles d'accès au stade

- L'entrée des Athlètes et des Encadrants au Stadium, se situe côté Boulevard du Stade (en face de la piscine municipale d'été).
- L'identité de toutes les personnes entrant dans le Stadium sera vérifiée via la liste d'informations transmises
- A son arrivée l'entraîneur responsable du groupe (dont l'identité sera donnée par la ligue) devra obligatoirement se présenter au SSIAP et s'inscrire sur le registre.
- L'accès au Stadium est ouvert uniquement aux athlètes, entraîneurs, dirigeants licenciés FFA de l'année en cours ou être muni d'une habilitation ligue ou FFA
- Les accompagnateurs ou les parents (sous la responsabilité de l'entraîneur du club), doivent impérativement se placer dans la tribune prévue à cet effet. L'accès aux installations d'entraînement du rez de chaussée est strictement réservé aux athlètes et entraîneurs licenciés FFA. Tout manquement à ces consignes entraînera une exclusion immédiate de la salle.
- L'accès à tous les équipements sportifs ne peut se faire qu'avec une paire de trainings propres et différente de celle utilisé à l'extérieur
- L'accès à la piste d'athlétisme et aux différentes installations en chaussures de ville n'est pas autorisé.
- Les POINTES doivent être en formes de PYRAMIDE ou CONIQUE, avoir une longueur de 6mm maximum, sous peine d'exclusion définitive.
- L'ensemble des espaces utilisés doit rester propre, les bouteilles d'eau ou autres détritiques doivent être ramassés.

• Règles générales d'utilisation des aires de pratique

1) Aire de compétition :

L'anneau central de 200m, la ligne droite et les différentes installations (aire de poids, sautoir en hauteur, sautoir en longueur, sautoir en hauteur) ne sont utilisables qu'après une autorisation au préalable sous peine de sanctions.



Cette arène est un lieu utilisé PRIORITAIREMENT pour la compétition afin de limiter l'usure du matériel et de la piste : Nous avons besoin de vous tous pour prolonger la durée de vie de la piste de compétition. Merci de limiter votre utilisation, faire attention aux zones sensibles et d'utiliser le matériel adapté.



SAUTOIR DE PERCHE :

IL EST FORMELLEMENT OBLIGATOIRE DE LAISSER LA SURPISTE D'ELAN LORS DES ENTRAÎNEMENTS SOUS PEINE D'INTERDICTION A LA PRATIQUE.

L'accès à l'aire de compétition est réglementé et géré par la ligue.

L'accès aux athlètes listés est prioritaire et se fait sur demande.

2) Piste d'entraînement et d'échauffement / Gymnase

Les installations situées sous les tribunes sont en utilisation principale pour les entraînements.

- Un anneau de 300 m avec 4 couloirs de 0,90 cm
- Ligne droite de 140 m de 4 couloirs de 0,90 cm
- 1 Sautoir à la perche
- 1 Sautoir en longueur et triple saut
- 1 Sautoir en hauteur (mis à disposition dans le gymnase).
- 1 Filet de lancers (mis à disposition dans le gymnase).

3) La salle de musculation

L'accès à la salle est prioritairement réservé aux athlètes listés ou inscrits aux pôles de la région sud et/ou sur demande.

4) Le matériel

Le matériel adapté est mis à disposition pour les différentes installations sportives (Haies, starts, balai et râteaux, barres et élastiques, manivelles...) selon l'activité pratiquée sur demande à la ligue.

Le matériel utilisé doit être obligatoirement rangé à la fin de l'entraînement.

Les utilisateurs des sautoirs s'engagent à les remettre en état avant de quitter le Stadium (ranger le matériel, ratisser les sautoirs, balayer le sable, ranger les haies, remettre les tapis de protection ...)



-A ce jour, la ligue met à disposition de tous les clubs du petit matériel d'entraînement sur demande (lattes, plots, cerceaux, médecine Balls, petites haies d'entraînement).

Toute détérioration du matériel devra être signalée et entraînera une facturation

Tout manquement à ces dispositions entraînera une exclusion immédiate du Stadium.

Pour toutes demandes ou questions, vous pouvez envoyer un mail à sallemiramas@lapaca.fr

